

Installation du nouveau comité syndical du Grand Site de la Dune du Pilat Et réélection de Nathalie Le Yondre à la présidence du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat



Ce matin, les élus représentants les 3 collectivités membres du Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat, à savoir la commune de La Teste de Buch, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine se sont réunis afin de procéder à l'élection du président de l'établissement.

En effet, suite aux élections survenues en juin dernier, les instances départementales et régionales ont été amenées à désigner les nouveaux représentants pour siéger au sein de la structure gestionnaire du Grand Site de la Dune du Pilat.

Karine Desmoulin et Cédric Pain, conseillers départementaux et Sandrine Laffore, conseillère régionale, viennent donc rejoindre Patrick Davet, maire de la Teste de Buch, Eric Bernard, conseiller municipal et Nathalie Le Yondre, conseillère régionale, pour constituer le comité syndical et poursuivre les actions engagées.

Deux élus, le Maire de La Teste de Buch et la présidente sortante, se sont portés candidats. A l'issue du vote, Nathalie Le Yondre, conseillère régionale est reconduite dans ses fonctions de Présidente.

La présidente est revenue ensuite sur l'actualité du Grand Site évoquant notamment le démarrage imminent des travaux de requalification de l'espace d'accueil. Les enjeux liés aux déplacements et stationnements sur et aux abords immédiats de la Dune ont été également abordés.

Unaniment, les élus ont affiché des ambitions partagées au profit de la préservation de ces espaces naturels, d'un accueil plus qualitatif des visiteurs et de l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.

La présidente a réitéré sa volonté de travailler pour l'intérêt général avec tous les membres du Syndicat et l'ensemble des partenaires institutionnels sur les enjeux multiples de ce site exceptionnel pour notre territoire.

Contact presse :

Louise Poupin - 05 56 22 81 22
missionculture@ladunedupilat.com